

# ***Dossier de demande d'extension d'activité Carrière « BE 42 »***

*Résumé non technique*

*Jun 2018  
A71825, Indice B*



**Eiffage INFRA Guyane**  
1, Rte Dégrad des Cannes  
97300 Cayenne

**ANTEA France Agence Antilles - Guyane**  
18 rue Raymond Cresson  
97310 Kourou  
Tél. : 05 94 32 13 93  
Fax. : 05 94 32 15 57

## **SOMMAIRE GENERAL**

Le sommaire général de ce dossier est le suivant :

<b>PARTIE I</b>	:	<b>RESUME NON TECHNIQUE</b>
PARTIE II :		LETTRE DE DEMANDE PRÉSENTATION DOSSIER GRAPHIQUE
PARTIE III	:	ETUDE D'IMPACT
PARTIE IV	:	EVALUATION DU RISQUE SANITAIRE (ERS)
PARTIE V	:	ETUDE DES DANGERS
PARTIE VI	:	NOTICE HYGIENE ET SECURITE

Ces différentes parties sont interdépendantes les unes des autres et ne peuvent être étudiées séparément.

Un sommaire détaillé est présenté au début de chacune des parties.

Un glossaire explicitant la signification des principales abréviations est fourni dans chaque partie.

Les annexes de chaque chapitre sont présentées dans le sommaire détaillé et fournies à la fin de chaque chapitre.

## Sommaire

	<b>Pages</b>
<b>1. PRESENTATION .....</b>	<b>4</b>
1.1. Objet du dossier .....	4
1.2. Présentation de la société .....	4
<b>2. ETAT INITIAL .....</b>	<b>6</b>
2.1. Synthèse sur les éléments de vulnérabilité retenus .....	6
<b>3. RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT .....</b>	<b>9</b>
3.1. Intégration dans le paysage .....	9
3.2. Impacts sur l'eau .....	10
3.2.1. Besoin en eau .....	10
3.2.2. Provenance de l'eau .....	10
3.2.3. Impact des rejets aqueux .....	10
3.3. Impacts sur l'air .....	11
3.4. Impacts sur le sol et le sous-sol .....	11
3.5. Impacts sonores .....	12
3.6. Vibration .....	12
3.7. Impacts sur la faune et la flore .....	12
3.8. Déchets .....	14
3.9. Trafic .....	14
3.10. Impacts sur la santé .....	14
3.11. Impacts sur les biens et le patrimoine culturel .....	15
3.12. Impacts socio-économiques .....	15
3.13. Impacts sur le climat .....	15
<b>4. RESUME DE L'ETUDE DES RISQUES SANITAIRES .....</b>	<b>17</b>
<b>5. RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS .....</b>	<b>21</b>

## 1. Présentation

### 1.1. Objet du dossier

La société Eiffage Infra Guyane possède une exploitation de latérites au lieu-dit « BE 42 » sur la commune de Montsinery Tonnegrande. La carrière a été autorisée par arrêté préfectoral n° 2028 SG/2D/2B/ENV du 20 octobre 2009. Cette autorisation court jusqu'en 2019. Eiffage TP Guyane envisage de prolonger l'exploitation de la carrière au-delà de 2019 et d'étendre son périmètre d'autorisation d'exploiter (qui est actuellement de 8 Ha 76 a 17 ca) vers le Sud/ ouest.

Le présent dossier porte donc sur une **demande d'autorisation d'exploiter la Carrière BE 42** située sur la commune de Montsinery-Tonnegrande, dans le DROM de la Guyane, au titre du Code de l'Environnement, Livre V, Titre Premier. Le périmètre d'extension couvre une superficie de 52,20 ha.

Pour son exploitation, la carrière est soumise :

<b>N° de la nomenclature</b>	<b>Désignation et seuil de classement</b>	<b>Grandeurs caractéristiques</b>	<b>Seuil de classement</b>	<b>Activité sur le site</b>	<b>Régime ICPE</b>
<b>2510</b>	Exploitation de carrière	Sans	Sans	<b>136 000 t/an (densité 1.5)</b>	A (3 km)

(\*) A : activité soumise à autorisation, DC : activité soumise à déclaration avec contrôle périodique

### 1.2. Présentation de la société

Initialement, c'est la société SODECA, spécialisée en revêtement routiers, fourniture d'émulsion de bitume, qui fut créé en 1977 par la famille CHAMBARD.

- En 1986, le développement du Centre Spatial Guyanais (CSG) permet l'implantation d'une nouvelle entreprise : la ROUTIERE GUYANAISE. Les deux entreprises persistent dans le milieu en fort développement en Guyane (nécessité de création du réseau routier, d'infrastructures, ...) et forment alors le GROUPE CHAMBARD.
- En 2000, le GROUPE CHAMBARD est vendu à GENERALE ROUTIERE qui elle-même est rachetée en 2002 par le groupe EIFFAGE qui est l'un des tout premier groupe de BTP en Europe.
- En 2011, naquit EIFFAGE TP Guyane, dont l'enseigne devint par la suite EIFFAGE ROUTE GUYANE. Soucieux d'une cohérence et d'une harmonisation de ses pratiques, EIFFAGE ROUTE GUYANE et DLE Outre-mer (filiale spécialisée en travaux de création de réseaux d'adduction) se regroupe pour former à la fin de l'année 2016, la société EIFFAGE INFRA GUYANE

La société spécialisée en travaux routiers, terrassement, V.R.D., etc., dispose d'un parc de matériel complet comportant de nombreux engins de chantier (pelles, bulls, compacteurs, chargeurs...) et camions (6x4 et 4x2).

L'entreprise est constituée de 3 pôles principaux : pôle travaux routes et terrassements, pôle travaux de canalisation et pôles industries, (carrière, production d'enrobés et béton prêt à l'emploi). De

ANTEA GROUP  
**EIFFAGE INFRA GUYANE**  
*Dossier de demande d'extension d'activité – Carrière « BE 42 »*  
*Rapport n° 71825-B*  
*Partie I – Résumé non technique*

nombreux services supports (laboratoire, bureau d'étude, service topographique, atelier mécanique) permettent de compléter le dispositif et porte à la société à un effectif d'environ 200 personnes.

## **2. Etat initial**

### **2.1. Synthèse sur les éléments de vulnérabilité retenus**

Après la réalisation d'un état initial au niveau de la carrière, les éléments de vulnérabilité retenus sont récapitulés dans le tableau ci-après.

ANTEA GROUP  
**EIFFAGE INFRA GUYANE**  
 Dossier de demande d'extension d'activité – Carrière « BE 42 »  
 Rapport n° 71825-B  
 Partie I – Résumé non technique

Facteurs	Eléments de vulnérabilité retenus	Type de vulnérabilité
<b>Environnement immédiat</b>	Habitation les plus proches à 300 m, ERP la plus proche : 800 m (entreprise PEETAM), éléments relativement éloignés	<b>Vulnérabilité limitée</b> liée aux impacts sonores et à la poussière
<b>Sol</b>	Aucun stockage de produits susceptible de générer une pollution. En cas de fuites accidentelles, présence de matériaux absorbant sur site.	<b>Pas de vulnérabilité avérée</b>
<b>Sous-sol</b>	Pas d'élément particulier	<b>Pas de vulnérabilité avérée</b>
<b>Eaux superficielles</b>	Eaux de ruissellement alimentant les zones basses alentours.	<b>Pas de vulnérabilité avérée</b> : Récupération des eaux de ruissellement de la carrière et traitement des eaux via un bassin de décantation ou via un séparateur d'hydrocarbure suivant type de pollution potentielle.
<b>Eaux souterraines</b>	Présence de nappe non avérée au droit du site, transfert très limité du fait de la nature argileuse du sol.	<b>Pas de vulnérabilité avérée</b>
<b>Air</b>	Population à proximité immédiate de la carrière peu nombreuse	<b>Vulnérabilité limitée</b> liée aux impacts poussières. Barrière végétale tout autour de la carrière, (bande forestière de plus de 300m). Aucune plainte du voisinage malgré l'exploitation de la carrière depuis 2009
<b>Milieu terrestre</b>	Surface à déboiser pour l'exploitation de la carrière. Surface déjà fortement impactée par l'activité de carrière anthropique alentours (terrain de moto-cross, décharge, carrière)	<b>Vulnérabilité limitée</b> , une partie de la zone de la future carrière a déjà été en partie déforestée et les plans de phasage des futurs carreaux d'exploitation prennent en compte les zones les plus vulnérables.
<b>Faune / Flore</b>	Présence d'habitats relativement riches, (notamment la forêt de bas-fond).	<b>Vulnérabilité limitée</b> : prise en compte de ces zones dans les plans de phasage, (création d'une grande zone d'exclusion à l'ouest du périmètre).
<b>Milieu aquatique</b>	Présence de zone humide relativement riche, de plus un cours d'eau traverse la parcelle, la crique « Biche », cette crique est un affluent du « Tour de l'île ».	<b>Vulnérabilité non avérée</b> : Traitement des eaux de ruissellement de la carrière avant rejet vers le milieu naturel
<b>Sites protégés</b>	La carrière ne se situe pas dans un site protégé	<b>Pas de vulnérabilité avérée</b> ,
<b>Occupation des sols</b>	Exploitation de carrière autorisée par le PLU et le SAR.	<b>Pas de vulnérabilité avérée</b>

ANTEA GROUP  
**EIFFAGE INFRA GUYANE**  
 Dossier de demande d'extension d'activité – Carrière « BE 42 »  
 Rapport n° 71825-B  
 Partie I – Résumé non technique

Facteurs	Éléments de vulnérabilité retenus	Type de vulnérabilité
Servitude / Réseaux	Aucun réseau ne passe sur le site	<b>Pas de Vulnérabilité avérée</b>
Transport / trafic / accès	Trafic important sur RN2..	<b>Pas de Vulnérabilité avérée</b>
Bruit / vibrations	Habitat > 300 m	<b>Vulnérabilité limitée</b>
Sites remarquables	Pas de site remarquable à proximité	<b>Pas de vulnérabilité avérée</b>
Patrimoine archéologique	Pas de site archéologique à proximité	<b>Pas de vulnérabilité avérée,</b>
Paysages	Carrière déjà en exploitation depuis 2009, l'extension se situe à l'arrière de la carrière actuelle	<b>Pas de vulnérabilité avérée</b>

**Tableau 1 : Synthèse des éléments de vulnérabilité du projet**

### 3. Résumé de l'étude d'impact

Une étude d'impact a été élaborée conformément à l'article R512-6 du livre V du code de l'environnement a été réalisé pour la carrière BE 42.

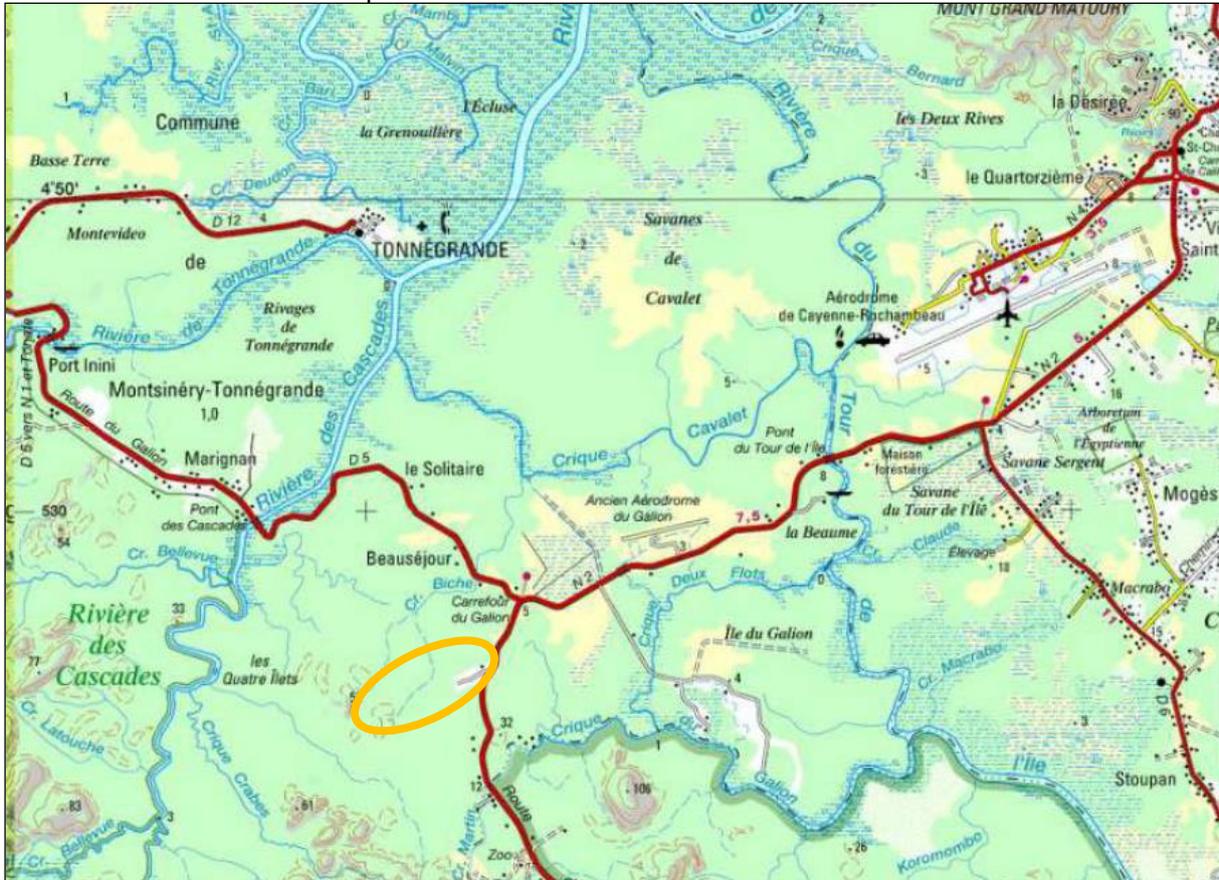


Figure 1 : Localisation du secteur d'étude de la carrière BE42 (source : Géoportail – échelle : 1/100 000)

Les impacts potentiels des installations ont été étudiés, ils sont résumés ci-après.

#### 3.1. Intégration dans le paysage

De part l'exploitation de monts culminants à une hauteur comprise entre 23 et 40 m NGG, la carrière peut potentiellement présenter un impact paysager perçu par le voisinage. Cependant, les monts en question ne sont que très peu visibles de la route du fait de leurs éloignement vis-à-vis de celle-ci (environ 1,5 km).

Toutefois, notons que la zone périphérique est boisée et que ce couvert végétal sera conservé. Il permettra de masquer le site depuis la RN2 et les zones d'habitation.



**Figure 2 : Photo de l'entrée du site**

Aucune installation de grande hauteur (concasseur, crible, ...) ne sera présente sur le site. Seuls les engins d'extraction seront présents sur la carrière.

Les opérations de défrichage et de réhabilitation par revégétalisation du site seront simultanées à l'exploitation.

**Par conséquent, l'incidence de la carrière en terme paysager est donc limitée.**

## **3.2. Impacts sur l'eau**

### *3.2.1. Besoin en eau*

Les besoins en eau du site de la carrière en marche normale seront essentiellement liés à l'arrosage des pistes en saison sèche.

**L'exploitation future du site ne nécessitera pas l'utilisation d'eau à des fins industrielles. Les besoins en eau restent très limités.**

### *3.2.2. Provenance de l'eau*

Des bouteilles d'eau seront utilisées pour l'alimentation en eau potable du personnel. Pour l'arrosage des pistes d'exploitation pendant la saison sèche, une citerne pourra être remplie au siège de l'entreprise. Aucun dispositif de captage, de forage ou autre n'est présent sur le site.

### *3.2.3. Impact des rejets aqueux*

Le site de la carrière et de ses installations connexes peut être caractérisé au niveau des émissions liquides par trois types de rejets d'eaux différents :

1. Les eaux pluviales non susceptibles d'être polluées,
2. Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées,
3. Les eaux utilisées pour l'arrosage des pistes.

Il n'y aura pas sur le site de rejet d'eaux usées industrielles. L'exploitation de la carrière n'engendrera pas de rejet d'eau de process.

Les eaux pluviales ruisselant sur les zones d'exploitation, ainsi que les eaux d'arrosage des pistes rejoindront les bassins de décantation, avant d'être rejetées dans le milieu naturel au niveau de la crique Crabes et de la crique Biche.

Les eaux pluviales de l'aire de distribution de carburant seront traitées par un séparateur à hydrocarbures.

Il n'y aura pas de rejet d'eaux usées domestiques (usage de WC chimiques).

**Ainsi, les eaux seront traitées en fonction de leur nature avant de rejoindre le milieu naturel et n'auront pas d'incidence notable sur l'environnement.**

### **3.3. Impacts sur l'air**

L'exploitation de la carrière engendre essentiellement des émissions de poussières minérales, via les opérations suivantes :

- L'extraction des matériaux et leur chargement ;
- Le roulage des engins de chantier sur la piste d'accès.

Afin de limiter les émissions vers l'extérieur, un arrosage de la piste d'accès et de la piste d'exploitation sera mis en place en saison sèche.

L'ensemble des matériels roulants de la carrière seront compatibles avec les nouvelles normes de rejet qui permettront une forte diminution des rejets de polluants des camions et donc de l'impact sur l'air généré par l'activité de la carrière.

Ainsi, les seules émissions liées à l'exploitation de la carrière sont des émissions de poussières engendrées par les opérations d'extraction et de transport des matériaux.

**Etant donné l'absence d'extraction à l'explosif sur la carrière, et l'arrosage des pistes si nécessaire, les émissions de poussières seront limitées.**

### **3.4. Impacts sur le sol et le sous-sol**

L'exploitation de la carrière engendre des impacts sur les sols et le sous-sol du fait de la nature même de l'activité (extraction de matériaux).

Afin de limiter les impacts liés à une contamination des sols et du sous-sol en cas d'épandage accidentel, des dispositions sont prises, notamment par la mise en place d'un séparateur à hydrocarbures pour traiter les eaux contaminées avant rejet dans le milieu naturel. Une plateforme est également installée pour les transferts de carburants.

Enfin l'entretien des engins est effectué au siège de l'entreprise à Cayenne.

**Par conséquent, l'exploitation de la carrière n'aura pas d'effet notable sur le sol et le sous-sol.**

### **3.5. Impacts sonores**

Des mesures sonores ont été réalisées en période d'activité nulle de la carrière pour qualifier l'état initial du site.

L'absence d'installation de traitement des matériaux tels que concasseur, crible, etc, et l'absence d'utilisation d'explosifs, qui constituent les principales nuisances sonores sur un site de carrière, est à noter.

Les engins de chantier sont conformes aux normes européennes d'émission sonores, entretenus dans les règles et munis de silencieux au niveau des échappements.

Une campagne de mesure de bruit a été réalisée lors de phase de réhabilitation des bassins de décantation en place. Cette campagne n'a mis en évidence aucun cas de dépassement des valeurs réglementaires. De plus, une enquête de voisinage a été menée, les principales remarques relevées concernant les gênes sonores ressenties par les voisins concernent principalement les survols d'avions dû à la proximité de l'aéroport Félix Eboué.

Si, lors des mesures à venir, des dépassements sont observés des mesures compensatoires seront mises en place par l'exploitant.

**Par conséquent, l'exploitation de la carrière n'aura pas d'effet notable sur l'ambiance sonore.**

### **3.6. Vibration**

Sur le site, seule la circulation des engins et des camions est susceptible de générer des vibrations.

Aucun tir d'explosif n'a lieu.

Les vibrations qui sont émises par le déplacement des engins ne se propagent pas au delà de quelques mètres et sont donc confinées au niveau de la carrière. En aucun cas, elles ne sont susceptibles d'engendrer de désordres pour les constructions voisines ou de gêne pour les riverains.

**Par conséquent, l'exploitation de la carrière ne sera pas à l'origine de vibrations importantes.**

### **3.7. Impacts sur la faune et la flore**

L'exploitation engendrera la déforestation de 25,6 ha environ.

L'analyse de l'état initial a mis en évidence la présence de plusieurs milieux d'études différents dont la forêt inondable qui représente l'enjeu principal du site car sensible aux dégradations et présentant un intérêt majeur en termes d'habitat.

En effet, malgré une exploitation antérieure de la carrière BE42 et des travaux de prospection lourds, la zone envisagée pour l'extension du gisement conserve des habitats assez bien préservés qui accueillent un certain nombre d'espèce rare et parfois protégée en Guyane française. Ce sont en particuliers les forêts marécageuses qui entourent les collines de latérites qui présentent les plus forts enjeux de conservation.

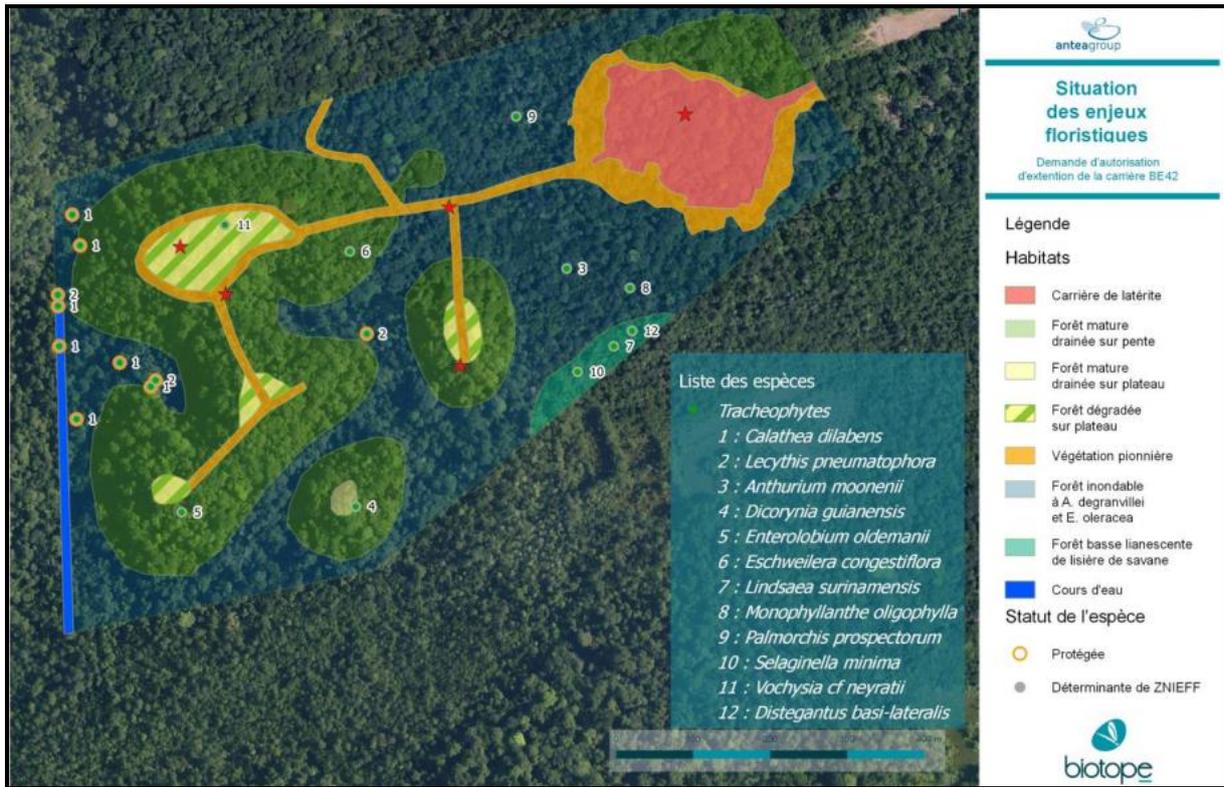


Figure 3 : Localisation des enjeux floristiques de la zone d'études

Les plans d'exploitation ont été réalisés en prenant en compte ces zones à enjeux. L'exploitation se déroulera sur les versants et les secteurs sommitaux en respectant une zone d'exclusion au niveau de l'ouest de la zone d'exploitation. Cette zone d'exclusion a été mise en place afin de préserver les stations de *Calathea dilabens* et de *Lecythis pneumatophora* (espèces protégées). Ainsi, la forêt inondable la plus sensible sera préservée. Des bassins de décantation permettront d'abattre les matières en suspension des eaux de ruissellement sur les zones en chantier avant le rejet dans le milieu naturel.

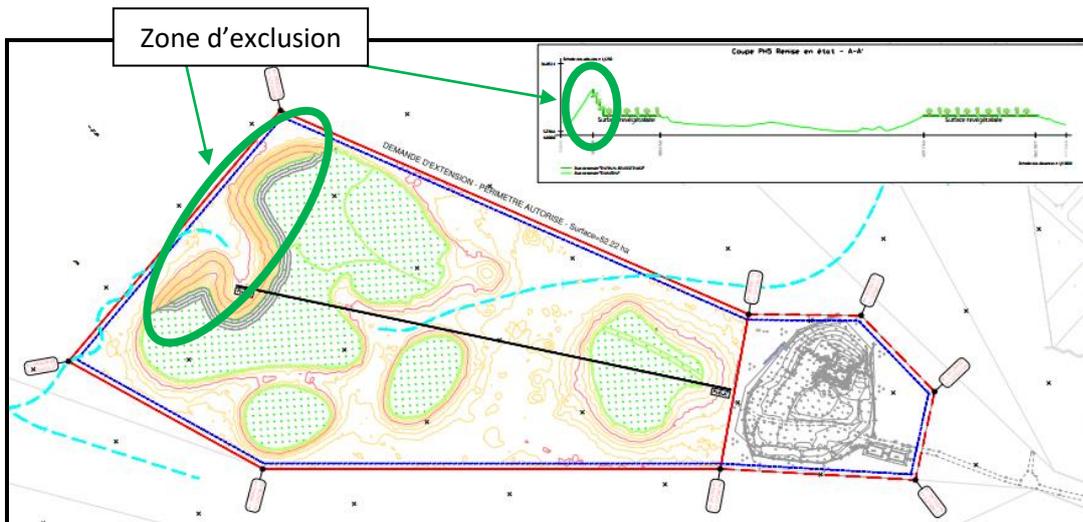


Figure 4 : Localisation de la zone d'exclusion

La chasse sera également interdite dans l'emprise de la carrière.

**L'exploitation de la carrière sera à l'origine d'impacts non négligeables sur la faune et la flore du secteur. Néanmoins, la mise en œuvre de mesures de réduction et d'évitement (notamment la mise en place d'une zone d'exclusion) permettra une diminution significative de ces impacts. Il n'y aura pas de mesures compensatoires mises en place.**

### **3.8. Déchets**

Les seuls déchets générés par l'activité seront la terre végétale et les déchets verts liés à l'exploitation, les boues de curage du bassin de décantation et les résidus du séparateur d'hydrocarbures.

Mis à part pour les résidus du séparateur hydrocarbure, il s'agit de matériaux qui seront réutilisés pour la réhabilitation future (terre végétale, déchets verts, boues de décantation).

Les boues du séparateur seront prises en charge par un organisme agréé.

**Les déchets engendrés par l'activité de la carrière n'auront pas d'incidence notable sur l'environnement.**

### **3.9. Trafic**

Le trafic lié aux approvisionnements de la carrière est faible, de l'ordre de 260 rotations/an.

Le trafic lié à l'expédition concerne les convois de camions chargés en latérite. En estimant le volume des bennes de camions à 10 m<sup>3</sup> et en considérant 260 jours d'exploitation de la carrière par an, le flux moyen de camions est estimé à environ 35 par jour.

Une signalétique adaptée sera mise en place aux abords de la carrière afin d'indiquer la sortie d'engins de chantier et de transport de matériaux afin de prévenir tout risque d'accident de la circulation. A noter que l'entrée de la carrière est suffisamment visible pour un automobiliste circulant sur la RN2 à proximité de celle-ci.

**Les rotations générées par la carrière n'auront probablement qu'un impact limité sur son environnement.**

### **3.10. Impacts sur la santé**

L'occupation anthropique dans les alentours de la carrière est faible.

La première zone urbanisée est située approximativement à 300 m au nord du nouveau périmètre demandé à autorisation (lieu dit Beauséjour).

La RN2, principal axe de circulation du secteur se trouve au plus proche de la carrière à une distance de 500 m à vol d'oiseau.

En champ plus éloigné, on peut citer :

- Le relais du Galion (restaurant), la société SAGIP et quelques habitations situées à environ 1.5 km au sud,
- La commune de Roura à une distance supérieure à 3 km à l'est,
- Les premiers quartiers/hameaux de Matoury à plus de 5 km et l'aéroport à plus de 10 km au nord est.

Les principaux rejets du site sont les émissions de poussières et les rejets aqueux.

Les vents dominants du secteur viennent du Nord/Est - Est. Par conséquent, les poussières et composés qui seront émis par l'activité de la carrière seront dirigés en majorité vers l'ouest de la carrière et légèrement vers le Sud Ouest. Aucun des secteurs anthropisés des environs de la carrière n'est situé sous le vent.

La forêt, qui sera préservée autour du site, constituera en partie une barrière naturelle à ces particules aériennes.

Les rejets aqueux du site ne présentent pas de risque pour la santé. Les eaux de ruissellement sur l'exploitation sont décantées avant rejet dans le milieu naturel.

**L'évaluation des risques sanitaires a permis de démontrer que l'exploitation de la carrière n'engendrera pas d'effet notable sur la population environnante**

### **3.11.Impacts sur les biens et le patrimoine culturel**

Il n'y a aucun monument classé, ni de site archéologique à proximité de la carrière. Dans le cas de découverte fortuite, les services de la DAC seront avertis.

**Par conséquent, l'exploitation de la carrière n'aura pas de conséquences sur le patrimoine culturel.**

### **3.12.Impacts socio-économiques**

L'exploitation de la carrière a des impacts socio-économiques importants :

- Emplois directs (chauffeurs des engins),
- Emplois indirects (transporteurs, fournisseurs,...),
- Fourniture de matériaux latéritiques de bonne qualité sur le secteur de Roura,
- Contribution au développement de l'urbanisation.

**Par conséquent, l'exploitation de la carrière a des conséquences socio-économiques positives.**

### **3.13.Impacts sur le climat**

Les effets directs du projet sur le climat sont les émissions de gaz à effet de serre, notamment par la présence des engins de chantier et des installations.

Aucune autre activité du site d'exploitation n'est génératrice d'émissions de gaz à effet de serre qui contribueraient au réchauffement climatique.

Les rejets de CO<sub>2</sub>, NO<sub>X</sub>, SO<sub>2</sub>, COV et particules sont équivalents aux rejets dus à la circulation des camions dans la carrière. Dans le cadre du projet, les sources d'émissions du site susceptibles d'émettre du dioxyde de carbone sont les pelles mécaniques et les camions de chargement.

La consommation de fioul domestique prévisionnel est de 1,5 m<sup>3</sup> par semaine.

**De ce fait, la quantité maximale émise par l'installation sera de l'ordre de 206 tCO<sub>2</sub>/an.**

**Par conséquent, l'exploitation de la carrière n'aura pas de conséquences importantes sur le climat.**

## **4. Résumé de l'étude des risques sanitaires**

L'étude des risques sanitaires a été réalisée conformément aux recommandations des guides INERIS mis à jour en 2003 et InVS<sup>1</sup> de 2000 relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Les sources de danger identifiées sont les suivantes :

- Les émissions de poussières dans l'air ;
- Les émissions de gaz d'échappements ;
- Les rejets aqueux (eaux de ruissellement) ;
- Le carburant utilisé dans les moteurs des engins ;
- L'augmentation du trafic routier ;
- Le bruit.

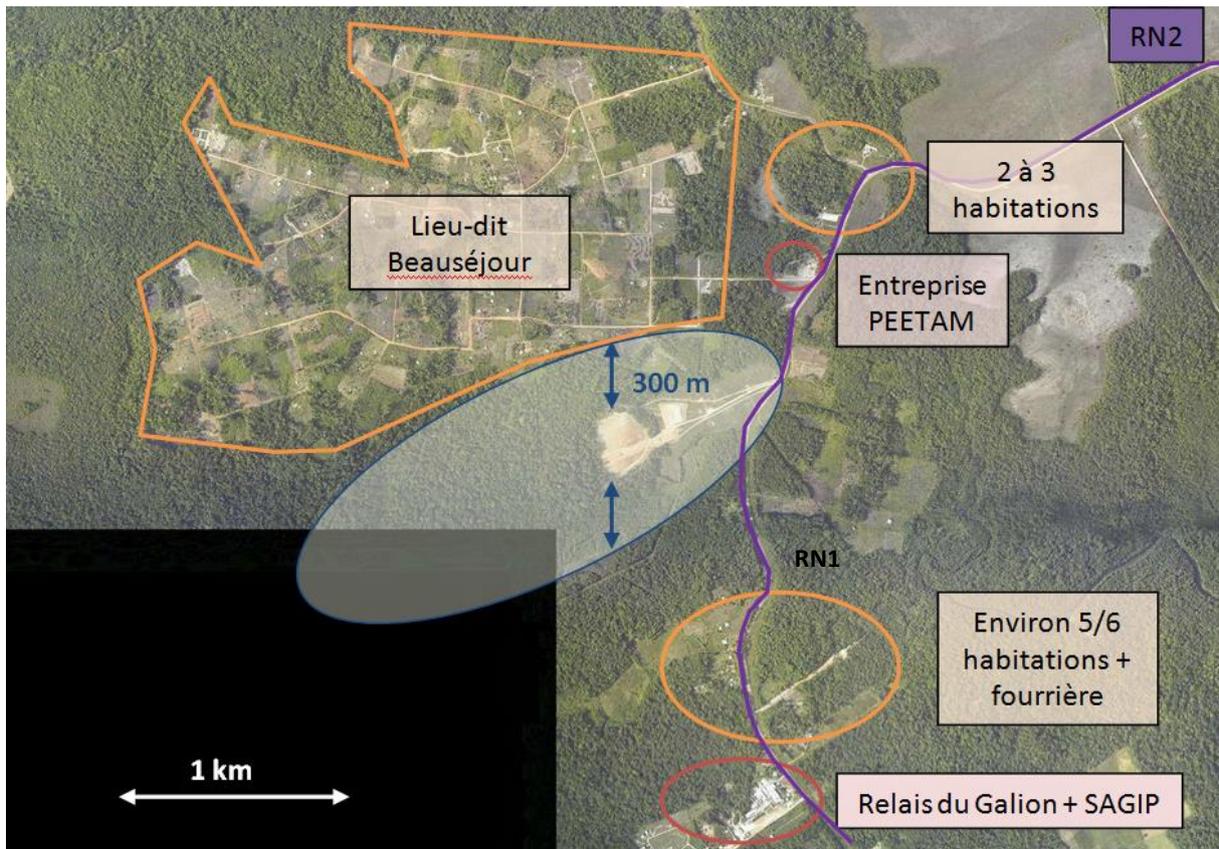
Les vecteurs de transferts identifiés sont les suivants :

- L'air ;
- Les eaux superficielles ;
- Le sol ;
- Les eaux souterraines.

Dans un rayon de 1 500m autour de la carrière et de sa zone d'extension, le secteur est légèrement anthropisé. Les voisins les plus proches sont les habitants du lieu-dit Beauséjour situé au nord du site (figure ci-après). Il s'agit d'un groupement d'habitation et d'abattis dont les plus proches sont situés à environ 300 mètres de la carrière.

---

<sup>1</sup> Institut de Veille Sanitaire



**Figure 5 : Implantation de la carrière vis à vis des parcelles voisines**

D'après la rose des vents de la station de Rochambeau, les vents proviennent essentiellement du nord-est. Les zones situées sous le vent sont donc celles situées au sud-ouest principalement. Aucuns tiers définis ci-dessus n'est donc situé sous le vent et ne peut être impacté par les mises en suspension de poussières. Le tableau ci-dessous compile les différents scénarios d'expositions. Le tableau ci-dessous compile les différents scénarios d'expositions.

Sources	Vecteurs	Scenarii d'exposition	Choix justifié
Extraction de matériaux (chargements/déchargements)	Air	Inhalation de particules (poussières)	<p style="text-align: center;"><b><u>Non retenu :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'extraction ne se fera pas au tir de mine, les émissions de poussières liées à l'extraction sont jugées négligeables</li> <li>- aucune habitation, ERP ou établissement quelconque à moins de 300 mètres autour du site</li> <li>- Matériaux naturellement compact et humide générant peu de poussière lors de l'extraction</li> <li>- Humidification des pistes en saison sèche pour éviter l'envol de poussières au passage des camions</li> <li>- barrière naturelle via la forêt et via les monts entourant le site</li> </ul>
Erosion par le vent	Air		
Transport des matériaux Circulation des engins sur les pistes	Air		
Gaz d'échappement	Air	Inhalation de gaz et particules	<p style="text-align: center;"><b><u>Non retenu :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rejet de gaz et particules limité (1 à 2 pelles sur site max et environ 35 rotations de camions par jour)</li> <li>- Vitesse limitée sur le site</li> <li>- Camions et engins conformes à la réglementation en vigueur</li> </ul>
	Sol	Après dépôt des particules au sol : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ingestion de sol ;</li> <li>- Inhalation de poussières de sol ;</li> <li>- Ingestion de végétaux.</li> </ul>	
Eaux usées domestiques	Eau/Sol	Contamination du sol et des eaux souterraines	<p style="text-align: center;"><b><u>Non retenu :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sanitaire chimique (pas de rejet)</li> </ul>

ANTEA GROUP  
**EIFFAGE INFRA GUYANE**  
 Dossier de demande d'extension d'activité – Carrière « BE 42 »  
 Rapport n° 71825-B  
 Partie I – Résumé non technique

Sources	Vecteurs	Scenarii d'exposition	Choix justifié
<b>Eaux pluviales</b>	Eaux superficielles et nappe	-	<p style="text-align: center;"><b><u>Non retenu</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone exploitation : traitement par décantation des eaux susceptibles d'être chargées en fines</li> <li>- Aire de distribution de carburant sur dalle béton et passage dans un séparateur d'hydrocarbures des eaux susceptibles d'être contaminées.</li> </ul>
<b>Stockages d'hydrocarbures</b>	Sol	-	<p style="text-align: center;"><b><u>Non retenu :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de stockage sur site (approvisionnement ponctuel)</li> </ul>
<b>Bruit</b>	Air	Audition	<p style="text-align: center;"><b><u>Non retenu :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engins et camions conforment à la réglementation en vigueur</li> <li>- Absence de population sous le vent, vecteur des nuisances sonores</li> </ul>
<b>Vibration</b>	Sol	-	<p style="text-align: center;"><b><u>Non retenu :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'utilisation d'explosif pour l'exploitation du site</li> <li>- Absence de population cible dans l'environnement immédiat</li> </ul>

**Aucun scénario d'exposition au risque sanitaire n'a été jugé pertinent.**

## 5. Résumé de l'étude de dangers

L'étude de dangers a été réalisée conformément à la réglementation applicable et notamment selon l'arrêté du 29 septembre 2005. Elle intègre également les prescriptions du guide du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable du 28 décembre 2006 « Principes généraux pour l'élaboration et la lecture des études de dangers des installations classées ».

Au terme de l'analyse préliminaire des risques, il apparaît que :

- L'environnement lui-même ne constitue pas un danger ;
- Toutes les activités industrielles, artisanales et commerciales sont éloignées de la carrière ;
- L'habitat est épars et distant de la carrière ;
- L'exploitation ne met pas en jeux des produits en quantité suffisante pour créer un danger (pas de stockage carburant) ;
- Les équipements de l'ICPE (engins, bassins) et les opérations effectuées sur site ne sont pas susceptibles d'impacter les enjeux externes ;

Ainsi, aucun phénomène dangereux susceptible d'impacter l'environnement de la carrière n'a été retenu.

**Aucun scénario d'accident n'ayant été retenu, aucune évaluation détaillée des risques n'a été réalisée.**

### **Observations sur l'utilisation du rapport**

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable ; en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'ANTEA ne saurait engager la responsabilité de celle-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

La prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par ANTEA ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.